



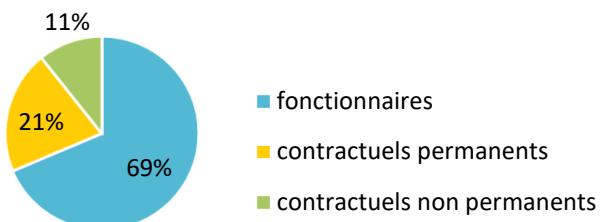
COMMUNE DE LIVRY GARGAN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Île-de-France.

Effectifs

→ **980 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **673 fonctionnaires**
- > **202 contractuels permanents**
- > **105 contractuels non permanents**



→ **7 % des contractuels permanents en CDI**

→ **3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 2 contractuels**

→ **Précisions emplois non permanents**

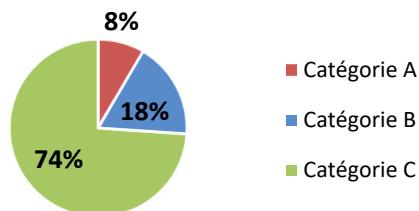
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 99 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

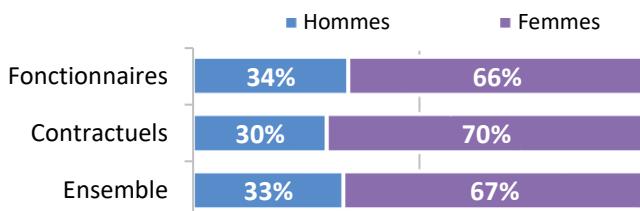
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	9%	17%
Technique	44%	40%	43%
Culturelle	4%	4%	4%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	18%	14%	17%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	10%	30%	15%
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

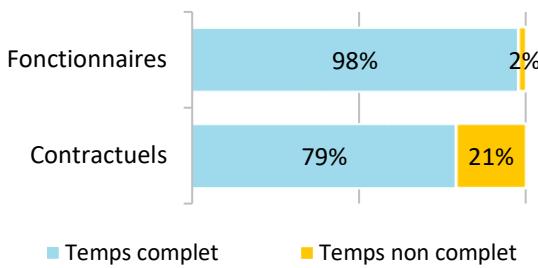


→ **Les principaux cadres d'emplois**

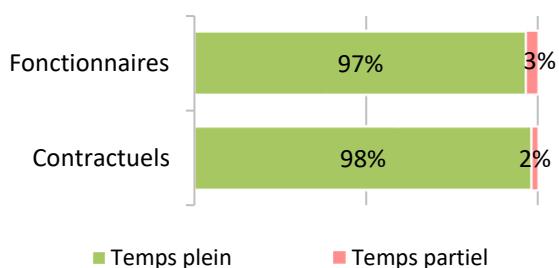
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	36%
Adjointes d'animation	14%
Adjointes administratives	11%
Auxiliaires de puériculture	8%
ATSEM	5%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	28%	50%
Animation	7%	59%
Médico-sociale	3%	4%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
4% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,47
Contractuels permanents	37,80
Ensemble des permanents	46,00
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	36,83

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré —

► 862,48 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 667,36 fonctionnaires
- > 166,29 contractuels permanents
- > 28,83 contractuels non permanents

1 569 714 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	68,07 ETPR
Catégorie B	137,55...
Catégorie C	628,03 ETPR

— Positions particulières —

- > 9 agents en congés parental
- > 24 agents en disponibilité

- > 8 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 9 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 94 arrivées d'agents permanents et 218 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
999 agents	875 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-9,1%
Contractuels	↘	-22,0%
Ensemble	↘	-12,4%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	43%
Démission	17%
Départ à la retraite	12%
Mutation	11%
Mise en disponibilité	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	77%
Voie de mutation	13%
Remplacements (contractuels)	7%
Voie de détachement	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Evolution professionnelle

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 67% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 230 avancements d'échelon et 49 avancements de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 59,55 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	71 566 155 €	Charges de personnel*	42 616 780 €		Soit 59,55 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	30 287 457 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	3 967 942 €	
IFSE :	3 515 913 €	717 876 €
CIA :	323 339 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 341 257 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	158 169 €	
Supplément familial de traitement :	205 964 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	2 606 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	62 984 €	51 048 €	42 186 €	s	36 561 €	24 551 €
Technique	59 895 €	57 925 €	48 594 €	s	34 009 €	32 078 €
Culturelle	49 909 €		36 262 €	24 899 €	33 371 €	s
Sportive			48 515 €	62 789 €		s
Médico-sociale	42 138 €	33 645 €	38 944 €	28 685 €	34 487 €	26 029 €
Police			72 612 €		59 260 €	
Incendie						
Animation			41 609 €	31 600 €	30 741 €	23 900 €
Toutes filières	52 644 €	49 473 €	41 389 €	31 229 €	35 237 €	28 671 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,1 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,31%
Contractuels sur emplois permanents	12,11%
Ensemble	13,10%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 28462 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ 13369 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 860 €	647 €	7%	12 479 €	951 €	7%	12 222 €	416 €	3%	20 371 €	1 008 €	5%
Catégorie B	5 361 €	485 €	8%	7 371 €	457 €	6%	3 243 €	230 €	7%	4 762 €	530 €	10%
Catégorie C	3 730 €	415 €	10%	3 804 €	418 €	10%	500 €	9 €	2%	1 103 €	43 €	4%

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 12 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 23,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 11,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,21%	3,20%	3,97%	2,20%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,56%	3,20%	5,78%	2,20%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,87%	4,65%	6,36%	2,20%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 98,9 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► 125 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 12,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 15 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

7 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

5 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 168 000 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour :

2023

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

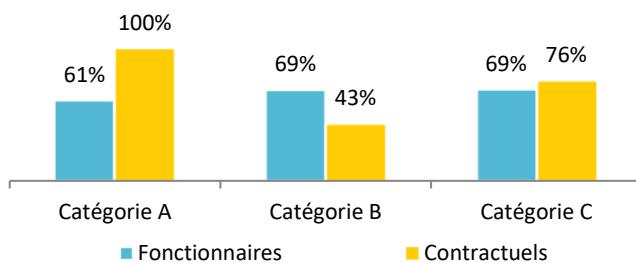
56 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 86 % sont en catégorie C*

Formation

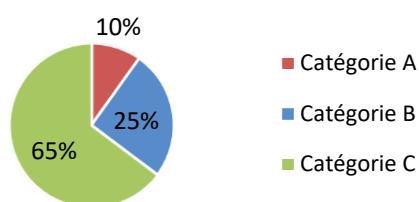
En 2024, 69,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



2 010 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	68 %
Coût de la formation des apprentis	12 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	20 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	59%
Autres organismes	37%
Interne à la collectivité	4%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	116 964 €
Montant moyen par bénéficiaire	408 €

L'action sociale de la collectivité

Relations sociales

Jours de grève

928 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.